

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Quoi de neuf](#) / [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°8 du 10 Mars
2021

QUOI DE NEUF

Webinaire - L'accès aux soins des personnes sous mesure de protection

Publié le 09 Mars 2021

France Assos Santé Hauts-de-France et le CREA Hauts-de-France vous proposent 2 matinées en webinaire sur le thème de :

l'accès aux soins des personnes sous mesure de protection

Le programme finalisé et le lien d'inscription vous seront prochainement communiqués.

En attendant retenez les 2 dates :

Jeudi 15 avril de 9h30 à 12h15 / Jeudi 22 avril de 9h30 à 12h15

NB : Ces 2 temps peuvent être suivis indépendamment.

Contact

France Assos Santé Hauts-de-France

10 rue Baptiste Monnoyer

59000 LILLE

Tél. : 03.74.95.07.62

Email: hauts-de-france@france-assos-sante.org

ACTUS REGIONALES

Le comité régional de l'inclusion dans l'emploi (CRIE) Hauts-de-France

Publié le 09 Mars 2021

Le CRIE a été lancé dans les Hauts-de-France le 19 janvier 2021. Il s'inscrit dans le sillage du pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE) lancé en septembre 2019. C'est un lieu d'échanges et de définition d'une stratégie collective pour renforcer les politiques régionales d'inclusion (Insertion par l'activité économique (IAE), insertion des personnes en situation de handicap...).

Le CRIE, présidé et animé par le préfet de région avec l'appui des services déconcentrés, constitue le lieu d'animation stratégique et budgétaire des politiques d'inclusion sur le territoire. Il associe en partenariat le Conseil régional, les Conseils départementaux, les réseaux de l'insertion et du handicap, le SPE, les OPCO, les GEIQ.

Rôle et missions

Le comité anime les politiques d'inclusion dans l'emploi dans un esprit de co-construction, élabore et partage les données de pilotage, fixe des orientations et priorités, veille à l'articulation avec l'ensemble des politiques régionales portées par l'Etat et la région notamment (Pactes d'investissement dans les compétences, politiques de développement économique et de soutien aux investissements, politiques de transition écologique, politique de revitalisation...); Il organise un dialogue étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire et notamment les partenaires économiques et sociaux, les représentants de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, du SPE, des collectivités, des acteurs de l'ESS... ; Il veille à la visibilité des politiques d'inclusion afin d'en favoriser l'appropriation par les acteurs et les habitants du territoire ; Le comité veille à la bonne mise en œuvre des politiques d'inclusion, valorise les bonnes pratiques et accompagne les acteurs en cas de difficultés rencontrées à l'échelon territorial (conventionnement...); Il est en charge du suivi de la mise en œuvre du Pacte d'ambition pour l'IAE, en lien étroit avec la DGEFP, et le Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi.

[Pour en savoir plus](#)

APPEL À PROJET

La Fondation de La Mutuelle Générale lance son appel à projets 2021

Publié le 09 Mars 2021

La Fondation de La Mutuelle Générale lance aujourd’hui un nouvel appel à projets pour identifier et encourager des solutions innovantes permettant d’améliorer la santé et l’autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

Entreprises et start-ups du secteur numérique, mais aussi établissements de santé, sociétés savantes, laboratoires de recherche et associations peuvent se porter candidat jusqu’au 15 mars 2021. La Fondation offrira au lauréat un soutien financier de 18 mois et une participation à la valorisation des résultats. [Plus de détails](#)

[Pour télécharger le Communiqué de presse](#)

[Pour télécharger le cahier des charges](#)

[Pour télécharger le dossier de candidature](#)

Appel à projets habitats inclusifs 2021

Publié le 09 Mars 2021

Engagé depuis 2015 dans une dynamique inclusive, le Département du Nord lance sa 4ème séquence d’appel à projets « Soutien au développement de solutions innovantes d’habitat inclusif pour personnes âgées et personnes en situation de handicap ».

Qu’il soit partagé, regroupé, accompagné, l’habitat inclusif s’inscrit dans un véritable «éco-système » visant à permettre aux Nordistes, âgés ou en situation de handicap, de rester « acteurs de leur avenir », les replaçant ainsi, au cœur des projets qui les concernent.

Cette année, une attention particulière sera portée aux projets visant un public jeune en situation de handicap.

En complément, Le Département, s’inscrit dès 2021 dans les travaux de pré-généralisation de l’Aide à la Vie Partagée, en collaboration avec la CNSA.

Modalités de dépôt des dossiers

Les projets doivent satisfaire aux recommandations à destination des porteurs (annexe) et aux modalités et délais clairement indiqués dans le dossier de candidature.

Pour rappel le dépôt du dossier se fait uniquement sur la période du 1er mars au 31 mai 2021 par voie électronique à :

nathalie.lovato@lenord.frchristophe.coulibaly@lenord.frfabienne.bouteman@lenord.fr

marianne.delattre@lenord.fr

[Appel à projets](#)

[Dossier de candidature](#)

[délibération cadre autonomie](#)

Veille au 09 mars 2021

Publié le 09 Mars 2021

Justice des mineurs

LOI n° 2021-218 du 26 février 2021 ratifiant l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs (1)

[JORF n°0050 du 27 février 2021](#)

Emploi

Décret n° 2021-198 du 23 février 2021 relatif aux aides à l'embauche des travailleurs handicapés et des jeunes de moins de 26 ans et aux emplois francs

[JORF n°0047 du 24 février 2021](#)

Plan comptable

Arrêté du 23 février 2021 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux

[JORF n°0048 du 25 février 2021](#)

Aides techniques

Arrêté du 18 février 2021 relatif à l'expérimentation nationale d'équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EqLAAT)

[JORF n°0047 du 24 février 2021](#)

Ecole inclusive

[Circulaire](#) du 10 février 2021 Projet d'accueil individualisé pour raison de santé

ESMS

[Instruction](#) n° DGCS/5C/DSS/1A/CNSA/2021/27 du 26 janvier 2021 complémentaire, relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

BULLETIN OFFICIEL SANTE, n°2021.2, 2021-02-17

ARS

Arrêté du 18 février 2021 fixant pour l'année 2021 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale

[JORF n°0044 du 20 février 2021](#)

COVID-19 – Crise sanitaire

Décret n° 2021-253 du 8 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0058 du 9 mars 2021](#)

Décret n° 2021-248 du 4 mars 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0055 du 5 mars 2021](#)

Arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0052 du 2 mars 2021](#)

Décret n° 2021-217 du 25 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0049 du 26 février 2021](#)

LOI n° 2021-195 du 23 février 2021 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de l'article 11 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1)

[JORF n°0047 du 24 février 2021](#)

Arrêté du 22 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0046 du 23 février 2021](#)

Décret n° 2021-188 du 20 février 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0045 du 21 février 2021](#)

Décret n° 2021-173 du 17 février 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
[JORF n° 0042 du 18 février 2021](#)

Veille au 05 janvier 2021

Publié le 05 Janvier 2021

Action sociale

Décret n° 2020-1806 du 30 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-764 du 23 juin 2020 relatif aux conditions d'ouverture et de continuité des droits à certaines prestations familiales dans le contexte de l'épidémie de covid-19

[JORF n°0316 du 31 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1797 du 29 décembre 2020 relatif à la transmission d'informations concernant les cas de violence dans le cadre de l'intermédiation financière des pensions alimentaires

[JORF n°0316 du 31 décembre 2020](#)

Arrêté du 15 décembre 2020 modifiant des modèles de documents prévus dans le chapitre IV du titre Ier du livre III du code de l'action sociale et des familles

[JORF n°0307 du 20 décembre 2020](#)

Handicap

Décret n° 2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap

[JORF n°0001 du 1 janvier 2021](#)

Arrêté du 17 décembre 2020 fixant les montants maximaux attribuables pour la compensation des besoins liés à l'exercice de la parentalité dans le cadre de la prestation de compensation du handicap

[JORF n°0001 du 1 janvier 2021](#)

Education thérapeutique du patient

Décret n° 2020-1832 du 31 décembre 2020 relatif aux programmes d'éducation thérapeutique du patient

[JORF n°0001 du 1 janvier 2021](#)

Arrêté du 30 décembre 2020 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de déclaration et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient
[JORF n°0001 du 1 janvier 2021](#)

Education nationale

Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie
[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

[Circulaire du 8 décembre](#) Organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap

MJPM

Décret n° 2020-1684 du 23 décembre 2020 relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
[JORF n°0312 du 26 décembre 2020](#)

ARS

Arrêté du 18 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 13 novembre 2020 fixant pour l'année 2020 le montant des crédits attribués aux agences régionales de santé au titre du fonds d'intervention régional et le montant des transferts prévus à l'article L. 174-1-2 du code de la sécurité sociale
[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Finance

LOI n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 (1)

[JORF n°0315 du 30 décembre 2020](#)

Décision n° 2020-813 DC du 28 décembre 2020

[JORF n°0315 du 30 décembre 2020](#)

Tarifification

Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées

[JORF n°0311 du 24 décembre 2020](#)

Campagne budgétaire

Instruction no DGCS/2A/5A/5C/2020/168 du 1er octobre 2020 relative aux orientations de l'exercice 2020 pour la campagne budgétaire des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales

[BO du 15 décembre 2020](#)

Plan comptable

Arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux

[JORF n°0311 du 24 décembre 2020](#)

Accords de travail

Arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Ressources Humaines

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2020-1597 du 16 décembre 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés et de jours de repos, de renouvellement de

certains contrats et de prêt de main-d'œuvre

[JORF n°0304 du 17 décembre 2020](#)

Ordonnance n° 2020-1597 du 16 décembre 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés et de jours de repos, de renouvellement de certains contrats et de prêt de main-d'œuvre

[JORF n°0304 du 17 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1598 du 16 décembre 2020 portant relèvement du salaire minimum de croissance

[JORF n°0304 du 17 décembre 2020](#)

COVID-19 – Crise sanitaire

Décret n° 2020-1833 du 31 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus

[JORF n°0001 du 1 janvier 2021](#)

Arrêté du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0316 du 31 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19

[JORF n°0312 du 26 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1691 du 25 décembre 2020 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0312 du 26 décembre 2020](#)

Arrêté du 24 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0312 du 26 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1668 du 23 décembre 2020 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0311 du 24 décembre 2020](#)

Arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1643 du 22 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1627 du 20 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0308 du 21 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1624 du 19 décembre 2020 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0307 du 20 décembre 2020](#)

Arrêté du 15 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0303 du 16 décembre 2020](#)

Décret n° 2020-1586 du 15 décembre 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté

[JORF n°0303 du 16 décembre 2020](#)

Instruction interministérielle no DSS/3C/5B/2020/197 du 16 novembre 2020 relative à l'application du maintien de certaines garanties de protection sociale complémentaire collectives aux salariés placés en activité partielle en conséquence de l'épidémie de Covid-19

[BO du 15 décembre 2020](#)

ACTUS SOCIALES

[CNSA] Une boîte à outils pour accompagner la mise en place des dispositifs d'appui à la coordination (DAC)

Publié le 09 Mars 2021

La CNSA publie 3 fiches pour accompagner les agences régionales de santé et les équipes des dispositifs d'appui à la coordination (DAC) dans leur installation et la mise en œuvre de leur mission d'appui.

Les 3 fiches de la boîte à outils proposent des recommandations et des retours d'expérience pour la mise en œuvre des 3 missions des DAC en s'attachant à 2 aspects clés :

l'organisation interne du processus et des compétences, le lien du DAC avec ses partenaires.

La boîte à outils a été réalisée par un groupe de travail et vient compléter les outils déjà à disposition des agences régionales de santé, des conseils départementaux et des DAC, comme la publication de l'ANAP « [Installer et animer la gouvernance des dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé complexes](#) » et le guide « [Dispositifs d'appui à la coordination : guide d'indicateurs d'activité et de pilotage](#) ».

Boîte à outils

Source : CNSA, février 2021

[SFAP] Portail sur la fin de vie

Publié le 09 Mars 2021

Selon [une enquête](#) de la Fondation Ocirp (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance), en France, en 2017, 610 000 jeunes avaient perdu un ou leurs deux parents – soit, en moyenne, un orphelin par classe.

500 000 à 800 000 jeunes de moins de 25 ans aideraient un proche atteint d'un handicap, d'un cancer ou possiblement en fin de vie.

Afin d'aborder les questions relatives à la fin de vie, à la mort et au deuil avec les enfants et adolescents, la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP) propose un portail <https://lavielamortonenparle.fr>

Les professionnels de l'aide à l'enfance, les personnels de santé et d'action sociale ou encore aux établissements médico-sociaux y trouveront des outils adaptés à chaque tranche d'âge pour aborder ces questions (ouvrages, films, musiques, jeux)

[Drees] Prestation de compensation du handicap : une majorité des paiements financent un aidant familial

Publié le 09 Mars 2021

En décembre 2015, 183 000 personnes ont reçu une aide financière au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH), d'après la base RI-PCH de la DREES. Ces bénéficiaires représentent près de 70 % des 271 000 personnes ayant un droit ouvert à la PCH en France à cette date. Neuf bénéficiaires sur 10 utilisent cette prestation pour de l'aide humaine soit 92% des montants versés (aidant familial pour les plus jeunes et un prestataire extérieur pour les bénéficiaires âgés). Si près de la moitié des dépenses de PCH est consacrée aux personnes de 50 ans ou plus, les bénéficiaires les plus jeunes perçoivent en moyenne des montants plus élevés, aussi bien pour l'aide

humaine que pour l'aménagement du véhicule et du logement et les aides techniques, ainsi que par un cumul plus fréquent des différentes formes d'aide.

[Etude Drees](#)

Source : Drees, février 2021

[Drees] Davantage de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap dans les quartiers prioritaires de la ville

Publié le 09 Mars 2021

Fin 2015, le DREES a recensé dans les 25 départements répertoriés dans la base RI-PCH, qu'un bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH) sur dix réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Cette proportion se révèle plus élevée que dans l'ensemble de la population qui est de l'ordre de 7.6%.

Dans les quartiers prioritaires de la ville, la population y est souvent plus jeune et n'est pas en couple. Les bénéficiaires résidant dans un QPV et payés au titre de la PCH l'ont davantage été pour une aide humaine. Les bénéficiaires ont recours à un ou plusieurs aidants familiaux mais sont moins nombreux à avoir reçu un paiement pour une aide à l'aménagement du logement et du véhicule. Les bénéficiaires ayant reçu un paiement au titre de la PCH et résidant dans un QPV ont en moyenne reçu un montant inférieur à celui perçu par les habitants des autres territoires.

[Etude Drees](#)

Source : Drees, février 2021

[Irdes] Les femmes en situation de handicap vivant en institution ont-elles un meilleur accès au dépistage des cancers féminins ?

Publié le 09 Mars 2021

Le cancer est la première cause de mortalité chez les femmes en France. Ainsi, le cancer du sein est le cancer qui cause le plus de décès chez les femmes avec près de 12 000 décès par an (Inca, 2019).

Quant au cancer du col de l'utérus, il occasionne 1 100 décès par an.

Les personnes en situation de handicap sont confrontées à nombreux obstacles pour accéder aux soins, et notamment aux soins de prévention. L'amélioration du dépistage des cancers féminins est donc un enjeu majeur de santé publique. Cette étude met en évidence le rôle des institutions accueillant les femmes en situation de handicap pour améliorer l'accès au dépistage des cancers féminins en les comparant à celles vivant à domicile.

[Document](#)

SERAPHIN-PH Les nomenclatures des besoins et des prestations

Publié le 09 Mars 2021

Le guide descriptif des nomenclatures détaillées des besoins et des prestations a été mise à jour pour venir en appui des travaux réalisés sur les usages qualitatifs de ces nomenclatures. Cette mise à jour permet de préciser ou d'éclaircir certains points nécessaires à une appropriation large des nomenclatures. Ce travail s'inscrit par ailleurs dans la préparation du plan d'accompagnement qui sera déployé à compter du second semestre 2021 sur la base d'un kit pédagogique en cours d'élaboration.

Au-delà de la mise en forme, deux modifications de sens ont été apportées au guide :

En situation de préparer sa vie professionnelle, l'acquisition d'apprentissages élémentaires renvoie toujours à la prestation 2.3.3.2. Sans projet professionnel, l'acquisition d'apprentissages élémentaires par un adulte renvoie désormais plus clairement à la prestation 2.3.3.1, car l'adulte est considéré en situation « d'apprenti » : son objectif poursuivi est bien l'apprentissage en tant que tel (voir « Ce que ce n'est pas »). Auparavant, la prestation 2.3.3.4 « activités de jour spécialisées » était indiquée ; Recevoir, dans l'ESMS, un accompagnement par des intervenants extérieurs n'exerçant pas dans le secteur médico-social dépend de l'objectif poursuivi. Sous cette condition, il peut notamment s'agir d'une prestation 2.3.4.2 « accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisir » (en complément du principe selon lequel ces activités se déroulent, sinon, en dehors des murs de l'ESMS). Cette dernière version du guide descriptif des nomenclatures n'a pas vocation à évoluer dans les années à venir.

[Guide descriptif des nomenclatures détaillées des besoins et des prestations - décembre 2020](#)

[Guide de bonnes pratiques sur les usages qualitatifs des nomenclatures des besoins et des prestations SERAFIN-PH - accessible](#)

[Pour en savoir plus](#)

Source : CNSA, 1er mars 2021

Discriminations : une plateforme pour aider les victimes

Publié le 09 Mars 2021

Le défenseur des droits a mis en ligne le 12 février une plateforme dédiée à la lutte contre les discriminations. Ce nouveau service est destiné aux victimes ou témoins de discrimination quel qu'en soit le motif (origine, handicap, sexe, etc) et le domaine (travail, logement, accès à un service...). Via un numéro de téléphone (39 28), un tchat ou un accès sourds ou malentendants, la victime peut signaler et être accompagnée. Une aide juridique personnalisée et gratuite est également proposée.

Source : Le défenseur des droits, 12 février 2021

[IGAS] Les centres médico-psychologiques de psychiatrie générale et leur place dans le parcours du patient

Publié le 09 Mars 2021

Les centres médico-psychologiques (CMP) sont des unités d'accueil et de coordination pour des soins psychiatriques en milieu ouvert, offrant prévention, diagnostic, soins ambulatoires et interventions à domicile.

Ces 1 780 centres connaissent une forte hausse de la demande de soins : en 30 ans, le dispositif ambulatoire a accueilli un million de patients supplémentaires, majoritairement en CMP.

L'IGAS a débuté l'évaluation en 2019, avant la pandémie du COVID-19 qui n'a fait qu'augmenter les besoins de prise en charge en psychiatrie.

Un ensemble de recommandations est émis :

Définition d'un socle commun de prestations et d'une doctrine d'organisation partagée entre les acteurs, mobilisation de psychologues cliniciens et de ressources psychiatriques privées, organisation de formes d'appui, de mutualisation et de recours à l'échelle régionale, déploiement de la téléconsultation, etc.

[Evaluation](#)

Source : IGAS, 23 février 2021

[Cour des comptes] Les parcours dans l'organisation des soins de psychiatrie

Publié le 09 Mars 2021

Pour réaliser cette analyse, la Cour des comptes s'est appuyée sur les contrôles des chambres régionales des comptes (CRC). Le constat principal est celui d'une offre de soins diverse, peu graduée et insuffisamment coordonnée.

La Cour formule sept recommandations basées notamment sur une politique de soins plus cohérente et sur une pratique des soins inclusifs dans une logique de qualité de l'accompagnement et de dignité des patients.

[Rapport](#)

Source : Cour des comptes, 16 février 2021

[FFP] Cahier des charges CMP

Publié le 09 Mars 2021

La Fédération française de psychiatrie (FFP) a publié un cahier des charges pour les centres médico-psychologiques (CMP) dédiés aux enfants et adolescents. Il traite des objectifs, des missions et du fonctionnement de ces centres et émet aussi des propositions sur la place des CMP au sein d'un parcours de soins. Il est proposé que le CMP organise ses missions autour de deux axes.

Le premier axe repose sur l'évaluation des caractéristiques, des demandes et l'orientation des jeunes patients, en "étroite articulation" avec l'ensemble des acteurs de terrain de niveau 1 mais aussi avec les autres partenaires du soin.

Le deuxième axe est celui d'une "démarche diagnostique approfondie" et la mise en place du "projet de soin individualisé adapté à des troubles complexes", confiée à une seconde sous-unité du CMP intitulée "diagnostic approfondi et soins pour troubles complexes".

Il conclue par une série de recommandations pour doter ces centres de moyens "suffisants".

[Cahier des charges](#)

[HAS] LHSS, LAM et ACT : l'accompagnement des personnes en situation de précarité et la continuité des parcours

Publié le 09 Mars 2021

La recommandation de bonne pratique « LHSS, LAM et ACT: l'accompagnement des personnes et la continuité des parcours » s'inscrit dans le programme de travail de la HAS et plus précisément dans le volet inclusion sociale.

A l'heure où le nombre de personnes sans-domicile ne cesse d'augmenter, cette recommandation propose un accompagnement centré sur la personne et basé sur l'autodétermination.

Elle propose également des éléments d'organisation permettant et facilitant la délivrance d'un accompagnement au plus près des besoins des personnes pour éviter des ruptures de parcours.

[Recommandations de bonnes pratiques](#)

Synthèse

Source : HAS, 14 janvier 2021

[HAS] L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel - Note de cadrage

Publié le 09 Mars 2021

La personne présentant des troubles TDI est confrontée quotidiennement à des difficultés que ce soit au niveau de l'insertion professionnelle, de l'apprentissage ou de l'expression de ses choix.

Un accompagnement personnalisé est indispensable afin de faciliter son inclusion dans les différents milieux. Les professionnels accompagnants doivent connaître et prendre en compte les spécificités des personnes présentant des troubles TDI.

Ainsi ces recommandations visent à fournir aux professionnels des repères et des outils pour :

accompagner les personnes présentant un TDI sur le développement et la promotion de leur autodétermination et de leur participation ; adapter l'accompagnement à la singularité des personnes présentant un TDI, leurs besoins, choix et attentes. adapter les apprentissages et individualiser les soutiens des personnes présentant un TDI (objectifs, supports, etc.) aux différents objectifs visés et aux différents milieux dans lesquelles elles évoluent.

[Note de cadrage](#)

Dans le cadre de cette mission, la HAS lance un appel à candidature d'experts afin de participer aux groupes de travail (clôture de l'appel au 17 mars 2021)

[Appel à candidature](#)

Source : HAS, 15 février 2021

Démarche nationale de consensus pour un vocabulaire partagé de la maltraitance

Publié le 09 Mars 2021

La Commission nationale pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance a remis en janvier 2019 aux ministres, au HCFEA et au CNPH une « note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie » selon trois axes : comprendre – agir – prévenir et dans laquelle elle formule des recommandations en la matière.

La Commission a défini son programme de travail pour l'année 2020 avec trois priorités :

Elaborer un vocabulaire partagé de la maltraitance pour les secteurs de l'enfance, de l'âge et du handicap ; Renforcer la coordination des acteurs locaux pour l'identification, l'alerte et le traitement des situations de maltraitance ; Valoriser des initiatives locales de promotion de la bientraitance

De novembre 2019 à décembre 2020, la Commission a mené avec l'appui méthodologique de la Haute Autorité de Santé, une démarche de consensus en associant toutes les parties prenantes à la politique publique de protection des personnes pour élaborer collectivement et en concertation une définition partagée de cette notion de maltraitance qui puisse servir de référence commune pour tous.

En janvier 2021, la commission a validé le vocabulaire partagé de la maltraitance qui devrait être inscrit dans le code de l'action sociale et des familles et le code de santé publique.

Pour la première fois sur la scène internationale, un pays ne définit pas la maltraitance en référence à un âge ou une vulnérabilité particulière mais propose un vocabulaire transversal pour tous les publics.

Les principales nouveautés de cette matière sont :

une démarche transversale pour un vocabulaire commun pour toutes les formes de vulnérabilité (celles des mineurs ou des majeurs) ; une approche qui inclut l'échelle institutionnelle au-delà des maltraitements interpersonnelles individuelles ; une typologie qui intègre l'exposition à un environnement violent comme forme de maltraitance à part entière (dans la famille ou au sein d'une institution).

Alice Casagrande, présidente de la Commission nationale pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance et Isabelle Tangre, médecin gériatre à la STARAQS vous invitent à découvrir la démarche et ce nouveau vocabulaire lors d'un [webinaire](#) les 17 et 18 mars

[Démarche nationale de consensus pour un vocabulaire partagé de la maltraitance](#)

AGENDA

Webinaire : présentation de Handidonnées

Le 12 mars 2021

Echelle : National

L'ARS et le CREAI Grand Est vous invitent à la présentation de l'observatoire Handidonnées Grand Est le 12 Mars 2021 de 11 h à 12 h. [Programme](#).

Inscription en ligne : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com/formation/464/webinaire-presentation-de-handidonnees>

Webinaire STARAQS « Un vocabulaire partagé de la maltraitance »

Le 17 mars 2021

Echelle : En région

En janvier 2021, Commission nationale pour la lutte contre la maltraitance a validé le vocabulaire partagé de la maltraitance, qui devrait être inscrit dans le code de l'action sociale et des familles et le code de santé publique.

Mme Alice Casagrande, présidente de la Commission et le Dr. Isabelle Trangre, médecin gériatre à la STARAQS vous invitent à découvrir lors, d'un webinaire les 17 et 18 mars, ce vocabulaire ainsi que la démarche nationale de consensus.

2 dates de webinaires sont prévues au cours du premier trimestre 2021 :

?Le Mercredi 17 mars de 15h30 à 16h45 [Veillez vous inscrire ici](#)Le Jeudi 18 mars de 13h à 14h15 [Veillez vous inscrire ici](#)

Colloque de la 16ème journée mondiale de la Trisomie 21

Le 19 mars 2021

Echelle : National

L'AFRT présente le colloque de la 16ème journée mondiale de la Trisomie 21 les 19 et 20 Mars 2021 par visio-conférences "Santé et recherche". [Programme](#)

Contact : 06.81.80.80.95. / 06.77.78.01.66 afrt@univ-paris-diderot.fr

Inscription : <https://www.afrt.fr/inscription-au-colloque/>

Université du Réseau des référents handicap

Le 29 mars 2021

Echelle : En région

L'Agefiph vous donne rendez-vous les 29 et 30 Mars 2020 pour la deuxième édition de l'Université du réseau des référents handicap en direct depuis la Cité des congrès de Lyon. Pendant 2 jours, les acteurs du handicap en entreprise se retrouvent pour trouver des solutions et agir pour ouvrir l'emploi des personnes en situation de handicap.

Inscription : <https://agefiph-universite-rrh.fr>Contact : contact-universite@agefiph.asso.fr

Journée régionale « Sensorialité, santé somatique et qualité de vie dans le Trouble du Spectre de l'Autisme »

Le 20 avril 2021

Echelle : En région

La Journée Régionale "Sensorialité, santé somatique et qualité de vie dans le Trouble du Spectre de l'Autisme" est reprogrammée le mardi 20 avril 2021 sous forme de webinaire en direct de l'université

de Picardie Jules Vernes

Plus de détails sur le site : <https://www.cra-npdc.fr/2020/07/sensorialite-sante-somatique-et-qualite-de-vie-dans-le-trouble-du-spectre-de-lautisme/>

Assises du CNAEMO

Le 29 septembre 2021

Echelle : National

Les Assises du CNAEMO auront lieu les 29, 30 Septembre et 1 Octobre 2021 au Centre des Congrès Robert Schuman à Metz. [Avant programme.](#)

Pour ces Assises sur le thème de la double vulnérabilité, le Cnaemo a proposé à l'ANCREAI de travailler ensemble une journée de cet événement. Il semblait pertinent d'inclure des réflexions et des actions transversales dans ce double thème. Car l'atout des CREAI (Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations pour les personnes en situation de vulnérabilité) se situe dans leur capacité à accompagner les instances de décision des politiques publiques de santé, sociales et éducatives.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du Lundi 15 Mars 2021: <http://www.cnaemo.com/assises-nationales-programme.html>

Contact : CNAEMO - 10, rue Baptiste Monnoyer 59000 LILLE - France Tél. : 09 82 35 42 00

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. /Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Laurence Allaëys

Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17